

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

---

21 AVRIL 2010

## PROPOSITION DE RÉOLUTION

**visant à la réactivation de la ligne ferroviaire franco-belge Mons-Quévrain-Valenciennes  
et plus particulièrement le tronçon Quévrain-Blanc Misseron**

déposée par

MM. Di Antonio et Consorts

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

## visant à la réactivation de la ligne ferroviaire franco-belge Mons-Quévrain-Valenciennes et plus particulièrement le tronçon Quévrain-Blanc Misseron

Le Parlement wallon,

Considérant la cessation de toute activité ferroviaire sur le tronçon Quévrain-Valenciennes;

Considérant les interpellations tant fédérales que régionales des élus de la zone concernée pour la réactivation de cette ligne;

Considérant les positions favorables du Gouvernement fédéral, d'Infrabel et de B-Cargo à la suite de l'étude transfrontalière sur la réouverture de la ligne tant pour le fret que pour le transport de voyageurs par train mais aussi par tramway;

Considérant que les travaux sont de faible importance et que le coût de la remise en marche de cette ligne ne couterait, selon l'étude réalisée en 2005-2006, que 2 millions d'euros pour la Belgique alors qu'il en coûterait 50 millions d'euros pour la France.

Considérant la nécessité de décharger les axes autoroutiers existants notamment l'E42;

Considérant la présence de grands pôles logistiques et industriels sur le territoire transfrontalier;

Considérant les objectifs du sommet de Copenhague qui impliquent pour le transport de marchandises un nouveau départ, pour un développement performant et sobre en carbone;

Considérant la volonté de notre politique régionale de « positionner correctement la Wallonie sur les grands corridors de fret européens, en l'intégrant dans une vision durable de développement »;

Considérant que les autoroutes ferroviaires permettent de transporter des camions sur des trains pour fran-

chir des zones sensibles, des obstacles ou parcourir de longues distances sur les grands axes de trafic régional, national et international.

Demande au Gouvernement wallon d'entamer les démarches visant à :

1. écarter l'hypothèse de l'aliénation définitive du tronçon ferroviaire Mons-Valenciennes;
2. soutenir la réactualisation de l'étude de faisabilité et d'évaluation du potentiel commercial de la ligne;
3. soutenir la réouverture de la ligne auprès des autorités fédérales si les conclusions des études actualisées sont favorables à ce scénario;
4. exercer son rôle de régulateur et de soutien à toutes les initiatives régionales contribuant au développement du mode ferroviaire de transport de marchandises et de transport de voyageurs;
5. marquer une ferme volonté à voir se développer les transports ferroviaires en faisant évoluer la part modale du non-routier, ceci en offrant une alternative systématique à tous les camions internationaux et les camions longues-distances;
6. poursuivre et approfondir la coopération transfrontalière ferroviaire entre la Wallonie et la France par une mise en cohérence de la planification des transports de part et d'autres de nos frontières communes.

C. DI ANTONIO

E. DISABATO